

Revue de presse franco-suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **20 (1940)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DE PRESSE FRANCO-SUISSE

Les événements économiques français vus par la presse suisse

La

Neue Zürcher Zeitung

du 22 avril contient une étude très documentée sur les moyens de transport français pendant la guerre. Nous en extrayons les remarques suivantes concernant les chemins de fer :

« Les chemins de fer français, qui furent, en 1937, unis dans la Société Nationale des Chemins de fer français, ont soutenu avec succès la dure épreuve de la guerre. La mobilisation ayant prouvé la capacité du système ferroviaire, on put rétablir très rapidement, dans une large mesure, le trafic des voyageurs et des marchandises. L'hiver particulièrement rude, motif supplémentaire d'utiliser parcimonieusement les réserves de charbon disponibles, obligea les chemins de fer français à réaliser certaines restrictions du trafic... »

Le même journal, le 3 mai, commente un arrêt du Conseil d'Etat tranchant un litige entre l'Etat et la Société Gnome et Rhône. Il conclut ainsi :

« Le Conseil d'Etat a donné satisfaction à la requête de la Société. Il a, en outre, affirmé qu'il n'y a « participation financière » de l'Etat que lorsque celui-ci a acquis une part suffisamment importante du capital de la société intéressée pour qu'il puisse avoir un intérêt véritable à la prospérité de la société. Il est remarquable que le représentant du Gouvernement se soit également prononcé en faveur de l'annulation de l'ordonnance en question. Cela montre le changement de l'attitude du Gouvernement. Depuis peu, celui-ci ne désire plus du tout étendre l'influence de l'Etat sur l'industrie privée. C'est sous son contrôle certes, mais en maintenant les formes d'exploitation de l'économie privée qu'il organise la production de guerre... »

« ... En prenant position de la sorte, le Conseil d'Etat écarte aussi le danger d'une extension de l'influence de l'Etat sur l'économie privée par le moyen simple et commode de l'achat en bourse de petits paquets d'actions. »

Les événements économiques franco-suisse vus par la presse des deux pays

L'échange de lettres du 25 avril entre les Gouvernements français et suisse qui établit un *modus vivendi* entre les nécessités de la politique du blocus économique suivie par les puissances alliées et celles du commerce d'exportation

helvétique a fait l'objet d'abondants commentaires dans la presse des deux pays.

En premier lieu, nous publions le texte du communiqué officiel suisse qui a paru dans de nombreux journaux français et suisses :

« 1^o Après de longues négociations, un accord a pu être réalisé avec les Puissances occidentales. Divers arrangements ont été signés entre le Président de la Confédération suisse, M. Pilet-Golaz, et le Ministre de Grande-Bretagne à Berne, M. Kelly, d'une part, et le Ministre de Suisse à Paris, M. Stucki, et le Président du Conseil des Ministres français, M. Reynaud, d'autre part. Les pourparlers difficiles qui ont été conduits de part et d'autre avec la volonté d'arriver à une entente visaient notamment à régler d'une manière satisfaisante pour les deux Parties un ensemble de problèmes posés par la guerre économique, de façon à assurer l'acheminement des marchandises d'importation nécessaires à la Suisse. C'est d'une grande importance, non seulement pour le ravitaillement du pays, mais aussi pour l'industrie suisse d'exportation en faveur de laquelle il a été possible de créer les conditions indispensables à son maintien.

« 2^o La garantie obtenue par la Suisse de recevoir les marchandises qui lui sont destinées nécessite une stricte surveillance de l'importation de certains produits. A cet effet, une série de marchandises, dont l'importation était possible jusqu'à présent sans autorisation, sera assujettie dorénavant à un système de licence adapté spécialement aux besoins du contrôle. D'autre part, pour l'exportation des marchandises suisses, un certificat d'origine sera exigé en plus de l'autorisation qui est déjà généralement prescrite. En outre, un document officiel suisse, le « certificat de garantie », que l'Office central de surveillance des importations et des exportations près la division du commerce du département fédéral de l'économie publique délivrera aux maisons remplissant les conditions prescrites par la législation suisse, remplacera les déclarations privées qui devaient être remises jusqu'à maintenant par les importateurs suisses aux Autorités du blocus, pour le libre passage des marchandises par le blocus. »

LES ÉCHOS

du 30 avril souhaitent que l'accord commercial auquel l'accord de blocus du 25 avril ouvre la voie soit rapidement signé :

« L'accord de garantie qui vient d'être conclu entre la Suisse et les alliés n'est pas un accord commercial. Aucun contingent d'exportations ou d'importations réciproques n'y est fixé. Il n'influe en rien sur les conditions douanières auxquelles sont soumis les échanges.

« Il n'est sans doute pas sans intérêt pratique pour les

négociants intéressés à ces échanges puisqu'il modifie le régime de certaines formalités et met notamment fin aux certificats de non-réexportation et d'origine institués du côté français par les décrets et avis du 9 avril (« Journal Officiel » du 10 avril). Ces formalités sont remplacées par celles demandées dorénavant par les autorités helvétiques.

« D'autre part, un accord vaut toujours mieux qu'une réglementation par voie de mesures unilatérales et il en résulte nécessairement dans les relations une amélioration psychologique dont personne ne contestera la valeur.

« Il n'en reste pas moins souhaitable qu'un accord commercial vienne prochainement fixer à nouveau le cadre des échanges entre la France et la Suisse et rétablir ainsi, entre les deux pays, des règles commerciales dont l'absence, depuis le début de la guerre, nuit considérablement aux maisons intéressées au commerce franco-suisse.

« Tous les anciens courants ne peuvent être sans doute maintenus intégralement. Mais il serait nécessaire que les exportateurs et importateurs sachent quels sont ceux que l'on entend maintenir et dans quelle mesure les autres ont dû être modifiés.

« Il importe d'ailleurs également que nos négociateurs ne perdent pas de vue que la Suisse n'a pas seulement été ces dernières années un excellent client pour la France; mais qu'elle est aussi un ami fidèle de notre pays et, qu'à ce titre, une grande compréhension soit manifestée vis-à-vis de certaines doléances suisses... pas toujours injustifiées. »

la JOURNÉE INDUSTRIELLE

du 16 mai publie les observations de son correspondant particulier à Genève au sujet de cet accord de blocus :

« La conclusion d'un nouvel accord commercial franco-suisse, suivi bientôt d'un accord similaire anglo-suisse, a été favorablement accueilli par l'opinion de ce pays, en particulier par le monde des affaires. Certes, l'appareil de contrôle administratif dont les stipulations de l'accord ont dû être entourées a restreint quelque peu la satisfaction; mais les Suisses se sont souvenus que pendant la guerre de 1914-1918 le contrôle interallié avait été beaucoup plus loin, et, en somme, l'état de choses actuel apparaît à tous comme un pis aller très acceptable. Chacun, des deux côtés des frontières, va s'efforcer de commercer au mieux, et avec d'autant plus de cœur que les transactions depuis le début de cette guerre ont pris un tour très favorable.

« A la vérité, l'industrie suisse reste très active en dépit de la guerre, puisque les exportations ont atteint le chiffre de 331 millions de francs suisses au cours du premier trimestre de cette année, ce qui représente une amélioration d'un million par rapport à la même période de l'an dernier. Pendant ce même temps, les chiffres de l'importation ont atteint le double de ceux de l'exportation — 613,5 millions — ce qui ne veut pas dire que la Suisse se soit faite la pourvoyeuse du Reich. A ce point de vue, je ne crois pas qu'on

puisse adresser à l'Etat de la Confédération un reproche fondé. Mais le chiffre des importations s'explique, pour une part, par la hausse des prix des matières premières, l'indice des prix de gros dans ce pays s'étant élevé de 20 p. 100 entre les mois de mars de 1939-1940..... »

La

Gazette de Lausanne

du 2 mai expose la situation du commerce extérieur helvétique et se réjouit de la conclusion de l'accord de blocus :

« ... Il est peu de pays qui, autant que le nôtre, dépendent aussi étroitement de l'étranger pour fournir du travail à sa population. Dépourvue de matières premières, ne disposant ni de colonies, ni même d'un accès direct à la mer, surpeuplée par rapport à ses ressources naturelles, la Suisse a toujours dû — pour répéter une formule brutale dans sa concision — exporter soit des hommes, soit des produits fabriqués. Repliée sur son marché intérieur, elle serait condamnée à dépérir : un quart de ses habitants devrait émigrer ou se résigner à chômer leur vie durant.

« Pour faire vivre sa population, la Suisse doit donc tout d'abord importer les marchandises et denrées alimentaires nécessaires à sa consommation intérieure. Mais cela ne suffit pas. Il lui faut aussi recevoir les matières premières et les produits semi-ouvrés qu'elle doit ensuite réexporter sous forme de produits finis. En d'autres termes, la Suisse, pour subsister, doit importer des matières et exporter du travail.

« Voilà ce qu'il importait de faire comprendre aux puissances occidentales, et il importait d'autant plus de le leur faire saisir que la plupart des marchandises qui sont indispensables à notre industrie sont contrôlées par les puissances qui dirigent le blocus.

« Les gouvernements de France et de Grande-Bretagne ont reconnu toute la complexité de ce problème et en ont tenu compte; nous devons leur en être reconnaissants..... »

Le « St-Galler Tagblatt » du 10 avril publie, sous le titre « Efforts suisses en France », quelques commentaires sur l'article du numéro de février 1940 de la « Revue Economique Franco-Suisse », intitulé « Les industries suisses d'exportation et la France ». En terminant, l'auteur s'exprime très aimablement à l'égard de la Chambre de Commerce Suisse en France :

« ... Par son étude solide et convaincante des relations franco-suisse, la Chambre de Commerce Suisse en France soutient efficacement nos efforts pour obtenir une meilleure situation. Son activité est très étendue et mérite de ce chef l'attention de notre pays.

« Le Progrès » (Dijon) du 9, « L'Ouest-Eclair » du 10, « La Dépêche » (Toulouse) du 11, et « La France de l'Est » du 11 mai ont aimablement publié une petite note intitulée « Les mesures de rationnement en Suisse » et relative au numéro d'avril 1940 de la « Revue Economique Franco-Suisse ».